



Drain de champs passant dans ma propriété

Par **jonathan59133**, le **07/06/2016** à **21:52**

Bonjour rnrnJ'ai fait l'acquisition d'un terrain a bâtir en 2009.rnrnL'acte notarié faisait mention que la construction d'un sous sol était déconseillé.rnrnHors lors de la construction de ma résidence , nous avons quand même réalisé les travaux de construction d'un sous sol. Nous avons constaté lors du terrassement la présence d'un drain de champs traversant l'emprise de ma construction (ma construction est dans l'emprise du PLU).rnrnLors de la signature de l'acte de vente chez le notaire , ce drain n'a nullement était spécifié dans ce document.rnrnJe voulais avoir si je suis en droit de demander le retrait de ce drain passant dans ma propriété auprès du propriétaire du champs?rnrnMerci de votre réponse , ce drain inonde mon sous sol.rnrnCordialementrnJonathan

Par **talcoat**, le **10/06/2016** à **11:46**

Bonjour,rnLe terrain doit être une ancien zone de culture avec des drains agricoles et il est naturel d'être inondé lorsqu'on brise ces drains (d'où la recommandation dans l'acte).rnLa seule solution aujourd'hui est de faire un cuvelage du sous-sol.rnCordialement